



Poteau personnel chez mon voisin

Par **popol57**, le **13/05/2019** à **07:45**

Bonjour, rntout d'abord je suis seul et invalide ne pouvant sortir de chez moi, ça expliquera mieux. rnMon voisin, dernier de la rue a (avait) dans son jardin un poteau en bois rien que pour ses raccordements personnels téléphone et numéricâble (2 câbles)rnLe poteau métallique d'où provenaient les 2 câbles se trouve chez ma voisine, donc aucun poteau chez moi, par contre les 2 câbles surplombaient mon terrain. rnIl y a environ 3 semaines mon infirmière me signalait que le poteau en bois du voisin était tombé dans son jardin avec les 2 câbles. rnEn regardant par la fenêtre, j'ai vu les câbles, l'un accroché dans mon pommier puis de là couché dans mes haies. rnLe deuxième câble est couché sur ma boîte à lettres et empêche l'ouverture du portail donnant dans mon jardin, il faut soit soulever le câble, soit se glisser par dessous. rnCette situation dure depuis 3 semaines, apparemment ça ne dérange pas mon voisin. rnJ'ai téléphoné à la régie d'électricité, ça ne les regarde pas, pareil à la mairie, chez numéricâble le vendeur n'avait pas le temps mais m'a donné un numéro payant que je n'ai pas appelé. rnJ'ai donc fait un petit mot pour le voisin lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour faire enlever les câbles de chez moi. rnComme je ne peux pas sortir, j'ai mis ce mot dans une enveloppe en demandant à mon infirmier de la mettre dans la boîte du voisin, en passant devant chez lui.rnCe qu'il m'a dit m'a refroidi, selon lui je n'obtiendrais rien et que ce serait à moi de faire les démarches pour tout remettre en ordre vu que les câbles me gênent moi. rnDonc si je résume le poteau personnel au voisin est tombé avec les 2 câbles qui surplombaient mon terrain, et que c'est à moi de faire les démarches nécessaires pour la remise en état. rnrnCordialement

Par **amajuris**, le **13/05/2019** à **10:57**

bonjour,rnle poteau et les câbles sont dans la concession des opérateurs téléphoniques et

électriques et la propriété est la commune. rnsi la régie d'électricité vous a répondu que cela ne les concernait, c'est qu'il doit s'agir uniquement de réseaux téléphoniques. rnvous devez contacter l'opérateur téléphonique historique qui est propriétaire de ces réseaux. rnvous pouvez également faire une courrier recommandé avec A.R. à votre maire en indiquant le danger présenté par ces réseaux au sol. rnsalutations

Par **popol57**, le **13/05/2019 à 11:25**

bonjour, merci pour la réponse, rnmais je n'ai rien à voir avec ce poteau, il se trouve dans le jardin de mon voisin, ce dernier a construit il y a une dizaine d'années en bout de rue, il n'y avait rien, alors on lui a installé ce poteau chez lui, sur sa propriété. rnd'autres voisins ont ramassé le poteau qui au départ était tombé sur la route, et l'ont posé dans son jardin, avec les câbles encore accrochés dessus. rnApparemment ça fonctionne encore, alors il s'en fiche, vu qu'il passe à côté pour sortir ou rentrer dans sa maison. rnJ'ai voulu lui envoyer un petit mot lui demandant de remédier à cette situation de câbles lui appartenant mais traînant dans mon jardin, mon infirmier m'en a dissuadé, prétendant donc de faire les démarches à la place de ce voisin, frais téléphoniques compris (juste le temps d'attente gratuit) rnLa régie m'a envoyé quelqu'un pour me dire que ce n'était pas à la régie, la mairie a envoyé le service voirie qui a dit que ce n'était pas à eux de s'en occuper, le voisin s'en fiche depuis 3 semaines, ne reste plus que moirnJuste encore une précision : il y a un câble téléphone et un câble télédistribution spécialement pour lui, poteau compris